

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1260

16 juin 2010

### SOMMAIRE

Behringer Luxembourg Sàrl .....	60468	LUX-CJD .....	60470
Bellecote S.A. ....	60474	Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding ..	60469
Bellecote S.A. ....	60475	Mascagna Holding S.A. ....	60477
Belron S.A. ....	60475	Meg Holding S.A. ....	60476
BHF Lux Immo S.A. ....	60472	MercLin SICAV .....	60468
Billingham Holding S.à r.l. ....	60464	Neutral Sicav .....	60459
CA Immo S.à r.l. ....	60474	OP Challenge .....	60478
Caine S.à r.l. ....	60473	OP Endeavour .....	60478
CFSH Luxembourg S.à r.l. ....	60479	Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin	
CMB Global Lux .....	60446	S.à r.l. ....	60471
Dinvest .....	60467	Private Equity International S.A. ....	60474
Ecofinance Holding S.A. ....	60459	Project Management Institute Luxem-	
Edmond de Rothschild Euroopportunities		bourg Chapter .....	60446
S.C.A., SICAR .....	60479	Realease Group .....	60475
Epargne MBS Plus .....	60471	Rice International S.A. ....	60480
European Federation of Railways Track-		Sella Global Strategy Sicav .....	60476
works Contractors (EFRTC) .....	60460	SFM .....	60480
Euro-Symbiosal .....	60463	Sydney Partners S.A. Holding .....	60480
Greyland Holding Sàrl .....	60462	Theta S.à r.l. ....	60448
Hansteen Dormagen S.à r.l. ....	60435	Ulran S.A. ....	60473
HBI Mercator Parc S.à r.l. ....	60435	United Participations S.A. ....	60472
H. Deckers & Cie .....	60434	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	
Idéal Service Toiture S.A. ....	60469	.....	60477
Kauri Cab Arminius .....	60465	Vivacon Lux Property One S.à.r.l. ....	60479
KPI Residential Property 10 S.à r.l. ....	60472	Wam S.A. ....	60478
KPI Retail Property 35 S.à.r.l. ....	60465	Weigelia International S.à r.l. ....	60470
Kuylenstierna & Skog S.A. ....	60445	Westquay Investments S.à r.l. ....	60448

## H. Deckers & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.839.

### Extrait de l'acte constitutif

#### 1. Les associés.

- Monsieur Hubert Deckers, né à Maaseik (Belgique), le 20 Mai 1955, demeurant à 3500 Hasselt (Belgique), Oude Luikerbaan 17A/2/2,
- Monsieur Charlie Deckers, né à Genk (Belgique), le 17 Avril 1997, demeurant à 3600 Genk (Belgique), Weg naar As 113 B19,

#### 2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion de participations.
- La société peut exercer des mandats de gestion dans des participations et prodiguer des conseils à fin de soutenir cette gestion.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet, et en particulier des opérations de financement international à l'aide de fonds externes.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Hubert Deckers

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

#### 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommés) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune dont:

Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf (9999) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Hubert Deckers

Une (1) Part de Un Euro (1-EUR) détenue par l'associé commanditaire: Monsieur Charlie Deckers

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 19 Avril 2010 pour une période indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2010066379/54.

(100063400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Hansteen Dormagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Mercator Parc S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 110.924.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Mercator Parc S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 110924, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), and now at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 4, 2005, published in the Mémorial C number 129 of January 19, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Dormagen S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Dormagen S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

*Second resolution*

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

*Third resolution*

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>th</sup> Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>th</sup> Floor.

*Fourth resolution*

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

*Fifth resolution*

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

**"A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Dormagen S.à

r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at four hundred forty eight thousand and eight hundred Euro (EUR 448,800.-), consisting of eight thousand nine hundred and seventy six (8,976) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

**Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**D. Management****Art. 11. Powers of the board of managers.**

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 12. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.**

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 14. Convening meetings of the board of managers.**

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.**

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**15.2 Quorum.**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

### 15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 17. Dealings with third parties.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

## E. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

### Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## F. Liquidation

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## G. Governing law

**Art. 22 Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

### Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800.-);

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Mercator Parc S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110924, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 129 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Dormagen S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Dormagen S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

#### Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

#### Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage.

#### Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

#### Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

### “A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Dormagen S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de quatre cent quarante-huit mille huit cents Euros (EUR 448.800,-) représenté par huit mille neuf cent soixante-seize (8.976) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### **D. Gestion**

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.**

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 12. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.**

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents

ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### 15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

##### 15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 17. Rapports avec les tiers.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

### **E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Bénéfices.**

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### F. Liquidation

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### G. Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062518/572.

(100077576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

#### **Kuylenstierna & Skog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.203.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 15 avril 2010, que:

1) Le mandat des Administrateurs Mlle Elisabeth Skog, M Johan Kuylenstierna, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2010.

2) M. François Winandy et M. Björn Carlson ont été appelées à la fonction d'administrateur de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2010.

3) Ernst & Young S.A., Luxembourg a été nommée auditeur. Le mandat de Ernst & Young S.A. se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2010.

4) Le mandat des responsables de la gestion journalière Mlle Elisabeth Skog et M. Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Kuylenstierna & Skog S.A.

Représenté

Johan Kuylenstierna / Elisabeth Skog

Référence de publication: 2010064577/22.

(100062511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2010 à 11.00 heures au siège social*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 29 mai 2009, de Monsieur Edoardo Loewenthal et ratifie la décision du Conseil d'Administration de laisser vacant jusqu'à nouvel ordre le poste d'Administrateur libéré par Monsieur Loewenthal.

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises actuel, Deloitte, et de nommer, avec effet à la date de la présente assemblée générale, la société Mazars comme nouveau Réviseur d'Entreprises.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs pour un an et la composition est dès lors la suivante:

*Conseil d'Administration*

Monsieur Giorgio MURATORIO, Président du Conseil d'Administration, Compagnie Monégasque de Banque 23 Avenue de la Costa MC-98000 Monaco;

Monsieur Paolo DI NOLA, Administrateur, Compagnie Monégasque de Banque 23 Avenue de la Costa MC-98000 Monaco;

Monsieur Stephan SIEDER, Administrateur, Compagnie Monégasque de Gestion, 13 Boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco;

Monsieur Robert LAURE, Administrateur, Administrateur, Compagnie Monégasque de Banque 23 Avenue de la Costa MC-98000 Monaco.

*Réviseur d'entreprises*

MAZARS, 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*CMB Global Lux*

Sanpaolo Bank S.A.

*Banque Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2010064676/33.

(100062216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**PMI Luxembourg, Project Management Institute Luxembourg Chapter, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 8.336.

STATUTS

Les soussignés:

M. CAUSTON, Laurie; de nationalité britannique; Informaticien; infeuope S.A., 62 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

M. DI BIAGGIO, Massimo; de nationalité suédoise; Chief Executive Officer; Due Mondy Ecotec S.a.r.l., 8, rue de Brangance, L-1255 Luxembourg

Mme. SINHA, Jasmin; de nationalité allemande; Gestionnaire Formation; Centre de Recherche Public Henri Tudor, 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ont constitué la présente association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La présente association sans but lucratif porte la dénomination de "Project Management Institute Luxembourg Chapter" asbl, ayant comme abrégé "PMI Luxembourg".

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion et le support des pratiques de gestion des projets, ainsi que la promotion de formations et certifications s'y rapportant.

**Art. 3.** L'association a son siège social à la commune de la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 6.** Toute personne physique or morale désirant faire partie de l'association doit s'inscrire auprès du site web [www.pmi.org](http://www.pmi.org) de l'organisation mère "Project Management Institute".

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

## IV. Assemblée générale

**Art. 9.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'association, et a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins 45 jours calendrier à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de dix pour cent (10%) des membres de l'association.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou partout autre moyen approprié.

**Art. 10.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents.

## V. Administration

**Art. 11.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans.

Les pouvoirs des administrateurs, qui constituent le conseil d'administration, sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 13.** La signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 14.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## VI. Contributions et Cotisations

**Art. 15.** La qualité de membre est soumise au paiement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation comprend une partie correspondant à la cotisation à l'organisation mère "Project Management Institute", qui est fixé par l'organisation mère, et une partie correspondant à la cotisation particulière de l'association dont le montant est fixé annuellement par le conseil d'administration.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 16.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 17.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 18.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 20.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Fait au Luxembourg, le 4 mai 2010.

Laurie CAUSTON / Massimo DI BIAGGIO / Jasmin SINHA

Président / Vice-président / Trésorier

Référence de publication: 2010063384/79.

(100062701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

—  
EXTRAIT

En date du 27 octobre 2009, FINOR LUXEMBOURG SCA a décidé de céder toutes ses parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 83,924 actions à Monsieur Martin Vogel, demeurant à Geduldweg 7, CH-8810 Horgen, Suisse;
- 4,000 actions à Monsieur Patrick Zustrassen;
- 1,892 actions à Monsieur Yves Wagner;
- 400 actions à Monsieur Robert DeNormandie;
- 100 actions à Monsieur Richard Goddard;
- 100 actions à Monsieur Dubconseil S.à.r.l.;
- 150 actions à Monsieur Bernard Herman;
- 198 actions à Madame Agnès Laruelle;
- 150 actions à Madame Daniela Klasen Martin; et
- 10 actions à Madame Ludivine Nicolai.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010063879/24.

(100062751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Westquay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.110.005,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.789.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, the thirty-first day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

appeared

Bank of America NA, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 214 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina 28255, United States of America, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of Westquay Investments Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number with the Cayman Islands Registrar of Companies MC 168304, and with its place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control in the United Kingdom (the Company),

hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the owner of all the 3 Class A Ordinary shares, 1,110,000 Class B Ordinary shares and 2 Class C Ordinary shares with a nominal value of GBP 1 each in the share capital of the Company amounting to GBP 1,110,005;

II. that the Sole Shareholder, by special resolutions dated 29 March 2010 (the Cayman Special Resolutions), resolved *inter alia* that, with effect from the execution of the present deed, (i) the Company be de-registered in the Cayman Islands and be registered by way of continuation of its legal personality in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), (ii) the name of the Company be changed to "Westquay Investments S.à r.l.", (iii) the articles of association of the Company be amended and replaced in their entirety and (iv) all the existing directors of the Company be removed from their office and replaced by Matthew Fitch, Joanne Goodsell, Faruk Durusu and Gérard Fabry;

III. that the board of directors of the Company, by resolutions dated 29 March 2010 (the Cayman Board Resolutions), resolved *inter alia* that, with effect from the execution of the present deed, the registered office of the Company be changed to 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company as at 26 March 2010 that the net assets of the Company amount to GBP 1,110,024,000 and (ii) a certificate of the board of directors of the Company dated 29 March 2010 that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as at 26 March 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

Copies of (a) the Cayman Special Resolutions referred to in item II. above, (b) the Cayman Board Resolutions referred to in item III. above and (c) the balance sheet and certificate referred to in item IV. above, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of (i) the registered office of the Company from the Cayman Islands and of (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the United Kingdom to the Grand-Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;
3. operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Westquay Investments S.à r.l.";
4. amalgamation of the existing 3 classes of shares of the Company into a single class of voting shares having the rights set forth in the articles of association of the Company to be adopted pursuant to item 5. below;
5. full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);
6. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities, and of the share capital of the Company;
7. setting of the registered office and place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control of the Company at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
8. removal of the current directors of the Company; and
9. appointment of Matthew Fitch and Joanne Goodsell as Class A managers and Faruk Durusu and Gérard Fabry as Class B managers of the Company for an unlimited period of time.

These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, resolves to waive the convening notices. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to, with effect from the execution of the present deed, transfer (i) the registered office of the Company from the Cayman Islands and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the United Kingdom to the Grand-Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company and as a result that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the Company shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Westquay Investments S.à r.l."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the amalgamation of the existing 3 classes of shares of the Company into a single class of voting shares so that as a result the share capital of the Company amounting to GBP 1,110,005 shall be represented by 1,110,005 shares having a nominal value of GBP 1 each, such shares having the rights set forth in the articles of association of the Company to be adopted pursuant to the following resolution and all of which being owned by the Sole Shareholder.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they read as follows:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Westquay Investments S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate purpose.** The objects of the Company are:

- a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
- b. to finance businesses and companies with which the Company forms a group;
- c. to borrow, to lend and to raise funds in any form, except by public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;
- d. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group;
- e. to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;
- f. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
- g. to trade in currencies, securities and items of property in general;
- h. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;
- i. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature relating to the above and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad but not in the United Kingdom (the UK)

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at GBP 1,110,005 (one million one hundred and ten thousand and five pounds), represented by 1,110,005 (one million one hundred and ten thousand and five) ordinary shares (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of GBP 1 (one pound).

The Shares bear the same rights and obligations, save as provided otherwise in the Articles.

The issue price of each Share is GBP 1,000 (one thousand pounds) per Share, composed of GBP 1 (one pound) of nominal value and GBP 999 (nine hundred ninety-nine pounds) of share premium.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 7. Distribution.** Each Share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Without prejudice to article 10, no dividend or distribution shall be paid to the shareholders of the Company except out of the profits of the Company, and for avoidance of doubt, no dividend or distribution may be paid out of amounts standing to the credit of the share premium account of the Company.

**Art. 8. Indivisible Shares.** The Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** Where the Company has only one shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

Where the Company has several shareholders, any transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among shareholders.

Any transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply to any transfer of Shares.

**Art. 10. Redemption of Shares.** Notwithstanding any other provision of the Articles, the Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves, it being understood that the share premium account of the Company will be considered as a distributable reserve, to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by two or more managers. The managers will constitute a board of managers which shall manage the Company and which shall be composed of one or several A manager(s) (the Class A managers, each a Class A manager) and one or several B manager(s) (the Class B managers, each a Class B manager).

The managers need not be shareholders.

The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders shall also determine the term of the mandates of the managers, their remuneration (if any) and their quality as either a Class A manager or a Class B manager.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

The meetings of the board of managers of the Company shall only be held in the Grand Duchy of Luxembourg. No manager shall be resident in the UK. for UK tax purposes.

The quorum necessary for the transaction of the business of any meeting of the board of managers shall be one Class A manager and one Class B manager.

Resolutions of the board of managers shall be passed with the approval of a majority of the managers present or represented at the meeting and only if at least one Class A manager and one Class B manager vote in favour of the resolutions.

The Company shall be legally bound by the joint signatures of at least one Class A manager and one Class B manager. However, the Company may also be legally bound for specific tasks by the sole signature of any person who has been authorised by the Company but no such person shall be resident in the UK for UK tax purposes and no signature shall be given by any such person whilst in the UK.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 48 forty-eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her proxy. Subject to the majority of the managers participating in the meeting of the board of managers being present or represented in the Grand Duchy of Luxembourg a manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting

by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by at least one Class A manager and one Class B manager. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting. No manager shall participate in a meeting of the board of managers (whether by telephone, video conference or otherwise) whilst in the UK.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Written resolutions may be transmitted by post, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means. No written resolutions may be signed by any manager whilst in the UK.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of his or their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place (outside of the UK) and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholders can be passed in writing by all the shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission but no such letter, telefax or e-mail transmission shall be sent from the UK).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, the Company's annual accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's nominal share capital. Subject to Article 7, the balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion to his (their) share holding in the Company. Subject to Article 7 and to due observance of the relevant applicable legal provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of liquidation of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration. After payment of all the debts and liabilities of the Company, the liquidation proceeds shall be distributed amongst the shareholders pro rata to the number of Shares held by each of them.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply. The general meeting of shareholders may, however, decide on a voluntary basis to appoint an external auditor.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 26 March 2010 and as supported by a certificate of the

board of directors of the Company dated 29 March 2010 certifying, inter alia, that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 26 March 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

The Sole Shareholder further confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the board of directors of the Company:

1. the net assets of the Company amount to GBP 1,110,024,000; and
2. the share capital of the Company amounts to GBP 1,110,005 represented by 1,110,005 shares having a nominal value of GBP 1 each.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Board Resolutions that, with effect from the execution of the present deed, the registered office and the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company is set at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, the removal of the current directors of the Company with effect from the execution of the present deed.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the appointment of the following persons as new managers of the Company for an unlimited period of time:

- Matthew Fitch, born on 9 March 1974 in Bromborough, United Kingdom, residing at Flat 20, 41, rue Siggy vu Letzebeurg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class A manager;
- Joanne Goodsell, born on 21 December 1969 in Kettering, United Kingdom, residing at Lomanstraat 12-II, 1075 RA Amsterdam, The Netherlands, as Class A manager;
- Faruk Durusu, born on 20 June 1978 in Yildizeli, Turkey, residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B manager; and
- Gérard Fabry, born on 22 June 1964 in Namur, Belgium, residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B manager.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand six hundred euro (€ 6,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Bank of America NA, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social au 214 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina 28255, Etats-Unis d'Amérique, agissant en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Westquay Investments Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans avec son siège social à PO Box 309GT, Ugländ House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-168304, et avec son lieu de direction effective, son siège d'administration centrale et son siège de direction centrale et de contrôle au Royaume-Uni (la Société),

ici représentée par Lucile Arnoux, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 3 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.110.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe B et 2 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune, dans le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.110.005;

II. que l'Associé Unique, par résolutions spéciales en date du 29 mars 2010 (les Résolutions Spéciales Caïmanes), a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) la Société sera de-immatriculée aux Iles Caïmans et immatriculée par voie de continuation de sa personnalité légale au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ii) le nom de la Société sera changé en "Westquay Investments S.à r.l.", (iii) les statuts de la Société seront modifiés et remplacés dans leur intégralité et (iv) tous les administrateurs actuels de la Société seront démis de leur mandat et remplacés par Matthew Fitch, Joanne Goodsell, Faruk Durusu et Gérard Fabry;

III. que le conseil d'administration de la Société, par résolutions en date du 29 mars 2010 (les Résolutions Caïmanes du Conseil), a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, le siège social de la Société sera changé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société en date du 26 mars 2010 que l'actif net de la Société a une valeur de GBP 1.110.024.000, et (ii) du certificat émis par le conseil d'administration de la Société en date du 29 mars 2010 qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 26 mars 2010 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société à la date des présentes;

Copies (a) des Résolutions Spéciales Caïmanes mentionnées au point II. ci-dessus, (b) des Résolutions Caïmanes du Conseil mentionnées au point III. ci-dessus et (c) du bilan et du certificat mentionnés au point IV. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec elles auprès des autorités compétentes.

V. que l'Associé Unique a l'intention de prendre (ou selon le cas confirmer) les décisions sur les points suivants:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. transfert du (i) siège social de la Société des Iles Caïmans et du (ii) lieu de direction effective, siège d'administration centrale et siège de direction centrale et de contrôle de la Société du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société;
3. poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "Westquay Investments S.à r.l.";
4. fusion des 3 classes de parts sociales existantes de la Société en une seule classe de parts sociales avec droit de vote et ayant les droits énoncés dans les statuts de la Société devant être adoptés en vertu du point 5. ci-dessous;
5. refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée;
6. confirmation de la description et de la teneur de l'actif net et du capital social de la Société;
7. établissement du siège social et du lieu de direction effective, siège d'administration centrale et siège de direction centrale et de contrôle de la Société au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. révocation des administrateurs actuels de la Société; et
9. nomination de Matthew Fitch et Joanne Goodsell en tant que Gérants de Classe A, et Faruk Durusu et Gérard Fabry en tant que Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été préalablement communiqué.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) le siège social de la Société des Iles Caïmans et (ii) le lieu de direction effective, le siège d'administration centrale et le siège de direction centrale et de contrôle de la Société du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et par conséquent que la nationalité de la Société soit changée en société de nationalité Luxembourgeoise.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société devra poursuivre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois sous le nom de "Westquay Investments S.à r.l.";

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la fusion des 3 classes de parts sociales existantes de la Société en une seule classe de parts sociales avec droit de vote de telle sorte que le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.110.005 sera représenté par 1.110.005 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune, ces parts sociales ayant les droits énoncés dans les statuts de la Société devant être adoptés en vertu de la résolution suivante et toutes ces parts sociales étant détenues par l'Associé Unique.

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "Westquay Investments S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** Les objets de la Société sont:

- a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit à, de diriger, de superviser des affaires et des sociétés;
- b. de financer des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;
- c. d'emprunter, de prêter et de lever des fonds sous quelque forme que ce soit, sauf par offre publique y compris l'émission de titres, de billets à ordres et tout autre titre de dettes, de même que de conclure des contrats en connexion avec les activités susmentionnées;
- d. de donner des avis et fournir des services relatifs à des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;
- e. de consentir des garanties, de lier la Société et de nantir ses actifs dans le cadre des affaires et sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe et pour le compte de parties tiers;
- f. d'acquérir, aliéner, gérer et exploiter des valeurs mobilières enregistrées et tous types de valeurs mobilières en général;
- g. de négocier des devises, des titres et des valeurs mobilières en général;
- h. de développer et de négocier des brevets, des marques déposées, des licences, le savoir-faire et d'autres droits de propriété industrielle;
- i. d'effectuer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale relative à ce qui précède et de faire tout ce qui y est lié ou pourrait y être favorable, le tout devant être interprété de la manière la plus large possible.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger sauf au Royaume-Uni.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 1.110.005 (un million cent dix mille cinq livres sterling) représenté par 1.110.005 (un million cent dix mille cinq) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Les Parts Sociales emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des Statuts.

Le prix d'émission de chaque Part Sociale est GBP 1.000 (mille livres sterling) par Part Sociale, composé de GBP 1 (une livre sterling) de valeur nominale et GBP 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling) de prime d'émission.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 7. Distribution.** Chaque Part Sociale a droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Sans préjudice de l'article 10, aucun dividende ou ni aucune distribution ne sera payé aux associés de la Société sauf par prélèvement sur les profits de la Société, et pour éviter tout doute, aucun dividende ou aucune distribution ne sera payé par prélèvement sur les montants figurants au crédit du compte de prime d'émission de la Société.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles et seulement un propriétaire est reconnu pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Cession de Parts Sociales.** Si la Société a un associé unique, les Parts Sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) s'appliqueront à toutes cessions de Parts Sociales.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** Nonobstant toute autre disposition des Statuts, la Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pour autant que celle-ci dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes, étant entendu que le compte de prime d'émission de la Société sera considéré comme une réserve distribuable.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par et aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, ne met pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Les gérants formeront un conseil de gérance qui dirigera la Société et qui sera composé d'un ou plusieurs gérant(s) A (les Gérants de Classe A, chacun un Gérant de Classe A) et d'un ou plusieurs gérant(s) B (les Gérants de Classe B, chacun un Gérant de Classe B).

Les gérants ne doivent pas être associés.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. L'assemblée générale des associés doit aussi déterminer la fin des mandats des gérants, leur rémunération (s'il y en a une) et leur qualité en tant que soit Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Les réunions du conseil de gérance de la Société pourront seulement être tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Aucun gérant ne doit être résident du Royaume-Uni pour des raisons de fiscalité du Royaume-Uni.

Le quorum nécessaire pour la délibération sur les points abordés à toute réunion du conseil de gérance sera un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront prise à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion et seulement si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B vote en faveur des résolutions.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Cependant, la Société peut aussi être engagée pour des cas spécifiques par la seule signature de toute personne qui a été autorisée par la société mais cette personne ne doit pas être résidente du Royaume-Uni pour des raisons de fiscalité du Royaume-Uni et aucune signature ne peut être effectuée par cette personne pendant qu'elle est au Royaume-Uni.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et moyennant le respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non-expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Une convocation écrite relative à toute réunion du conseil de gérance sera envoyée à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée conjointement par tout gérant. Il pourra être renoncé à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été

informés de l'ordre du jour. Une convocation additionnelle ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. A condition que la majorité des gérants participants à la réunion du conseil de gérance soit présente ou représentée au Grand-Duché de Luxembourg, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-avant sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion. Aucun gérant ne peut participer à une réunion du conseil de gérance (que ce soit par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen) pendant qu'il est au Royaume-Uni.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Les résolutions circulaires peuvent être transmises par poste, fax, câble, télégramme, télex, voie électronique, ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune résolution circulaire ne peut être signée par un gérant pendant qu'il est au Royaume-Uni.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux (hors Royaume-Uni) et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés pourront être prises par écrit par tous les associés au lieu d'être prises lors d'assemblées générales. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail) mais ces lettre, télécopie, ou courriel ne peuvent pas être envoyés depuis le Royaume-Uni).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sans préjudice des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société. Sans préjudice de l'article 7, le solde du bénéfice net pourra être distribué à l'associé (aux associés) au pro rata du nombre total de Parts Sociales qu'il détient (qu'ils détiennent) dans la Société. Sans préjudice de l'article 7 et dans le respect des dispositions légales applicables, le conseil de gérance pourra décider de verser un acompte sur dividende.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé (s) ou non, nommé(s) par l'associé (les associés) qui fixera (fixeront) ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Après paiement de toutes les dettes de la Société, le boni de liquidation sera distribué aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'en-

treprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable. L'assemblée générale des associés peut, cependant, décider volontairement de désigner un réviseur d'entreprises.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique confirme la description et la teneur de l'actif et du passif de la Société tels que résultant du bilan susmentionné de la Société en date du 26 mars 2010 et confirmé par un certificat émis par le conseil d'administration de la Société en date du 29 mars 2010 certifiant entre autres qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 26 mars 2010 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société.

L'Associé Unique confirme en outre que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration du siège sociale de la Société et de son lieu de direction effective, siège d'administration centrale et siège de direction centrale et de contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan et certificat émis par le conseil d'administration de la Société:

- 1, l'actif net de la Société a une valeur de GBP 1.110.024.000; et
2. le capital social de la Société a une valeur de GBP 1.110.005 représenté par 1.110.005 parts sociales de GBP 1 chacune.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes que, avec effet à compter de la signature du présent acte, le siège social et le lieu de direction effective, le siège d'administration centrale et le siège de direction centrale et de contrôle de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, la démission des administrateurs actuels de la Société, avec effet à compter de la signature du présent acte.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à compter de la signature du présent acte, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Matthew Fitch, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume Uni, domicilié à Appartement 20, 41, rue Siggy vu Letzebeurg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A;
- Joanne Goodsell, née le 21 décembre 1969 à Kettering, Royaume-Uni, domiciliée à Lomanstraat 12-II, 1075 RA Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant de Classe A;
- Faruk Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, domicilié au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B; et
- Gérard Fabry, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, domiciliée au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnoux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: EAC/2010/3920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010063818/569.

(100062103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 avril 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Sergio VANDI, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Massimo ALBORINO, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Roberto FIOR, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse), Administrateur;
- Madame Elisabetta PERAZZETTA, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse), Administrateur.

2. Le mandat de la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Le mandat des Administrateurs, Président, Vice-Président et Réviseur viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société NEUTRAL SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010064559/30.

(100062699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Ecofinance Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.660.

—  
La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A., avec siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et la société ECOFINANCE HOLDING S.A., est dénoncée avec effet immédiat.

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que la société Lux-Audit S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.297, démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

De même, Messieurs Jean-Paul FRANK, Steve KIEFFER et Max GALOWICH ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour la société ECOGEST S.A.

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064513/18.

(100062166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

## European Federation of Railways Trackworks Contractors (EFRTC), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg F 2.725.

### ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Name.** There is established an "association sans but lucratif" under the name of "European Federation of Railway Trackworks Contractors" (EFRTC), hereafter "the Federation".

**Art. 2. Object.** The object of the Federation is:

- To express the point of view of members to the European Commission, National Government, Railway Authorities, consulting and civil engineers, contractors, professional institutions, public authorities and other interested parties from a country which is a member of the European Union or the European Free Trade Association or abroad.

- To promote the common interests of members of the Federation, to improve standards of workmanship and to maintain high standards of technical competence, safety and innovation.

- To promote the advantages of all types of railway transport.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office is established in Petange (Grand-Duchy of Luxembourg).

**Art. 4. Duration - Accounting Year.** The Federation is established for an unlimited period.

The accounting year of the Federation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of such year.

**Art. 5. Members.** The Federation shall have at least three full members.

**Art. 6. Full Membership.** Full membership can be applied for by:

- one national federation of specialised railway trackworks contractors representing the majority of trackworks contractors of that country,

- one national co-ordinator representing the majority of trackworks contractors of that country excluding companies in which the majority of shares are owned by a State authority.

Full membership can only be applied for by a national federation or a national co-ordinator, both being from a country which is a member of the European Union or the European Free Trade Association.

The application for full membership shall be in writing and must be supported by at least two existing full members.

Every applicant for full membership shall submit such particulars as may be required by the Board to establish his eligibility for membership and shall undertake to abide by the rules lay down by these articles.

The General Meeting of full members shall decide upon eligibility of an applicant to full membership by a 75 % majority of full member votes cast.

**Art. 7. Associate Membership.**

Associate membership can be applied for by applicants from countries, which are not part of the European Union or the European Free Trade Association, but fulfil all other conditions of article 6 here above.

Associate members have no voting right.

The application for associate membership shall be in writing and must be supported by at least two existing full members.

Every applicant for associate membership shall submit such particulars as may be required by the Board to establish his eligibility for membership and shall undertake to abide by the rules lay down by these articles.

The General Meeting shall decide upon eligibility of an applicant to associate membership by a 75 % majority of full member votes cast.

**Art. 8. Termination of Membership.** Membership of the Federation shall cease if:

- A member federation, - association or - company is dissolved or liquidated,

- A member federation, - association or - company ceases to exist or becomes bankrupt,

- A full member or an associate member gives notice of his intention to withdraw from the Federation, at least three months prior to the end of the accounting year; failing such notice being given, the member shall be liable for the subscription for the ensuing year,

- A full member or an associate member does not pay his annual subscription in spite of repeated three months after a reminders subject to approval of the termination by General Meeting has been sent to him,

- A co-ordinator decease's or is removed from his office as co-ordinator and would not be replaced by formal common notice of all companies or federations represented by this coordinator to the Board of the federation within a sixty days period starting the day he decease's or is removed from office.

**Art. 9. General Meeting of Members.** The General Meeting is composed by the Delegates appointed by the full members and other Participants - members of national associations or companies listed by country coordinator as national members contributing to EFRTC membership. Each full member may appoint up to three Delegates

The Delegates are entitled to vote at the General Meeting. They shall exercise the country's voting rights collectively through a designated Delegate present at the meeting.

Each full member may nominate a substitute delegate. The written nomination must specify whether such substitute delegate is nominated generally or for a specific meeting or meetings.

Associate members may be represented at the General Meeting by an observer.

The annual General Meeting, which shall be held at least once in each accounting year, decides upon the approval of the budget and of the accounts as on such propositions that will be submitted by the Board.

The General Meeting may be convened by the Board or upon request by at least one third of the federation's full members.

The General Meeting will be convened by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda and by registered mail or Email/Fax with request of the confirmation of receipt to all members at least fifteen days prior to the meeting.

Except as otherwise required by law or by these articles, resolutions at the meeting duly convened will be passed by a simple majority of those full members present and voting or, in case of postal ballots, by a simple majority of those full members voting.

Each full member shall be allocated a number of votes in accordance with that prevailing in the European Committee for standardisation (C.E.N.). At present this is as follows:

Germany . . . . .	29	Greece . . . . .	12	Lithuania . . . . .	7
France . . . . .	29	Hungary . . . . .	12	Norway . . . . .	7
Italy . . . . .	29	Portugal . . . . .	12	Slovakia . . . . .	7
United Kingdom . . . . .	29	Austria . . . . .	10	Cyprus . . . . .	4
Spain . . . . .	27	Bulgaria . . . . .	10	Estonia . . . . .	4
Poland . . . . .	27	Sweden . . . . .	10	Latvia . . . . .	4
Romania . . . . .	14	Switzerland . . . . .	10	Luxembourg . . . . .	4
Netherlands . . . . .	13	Denmark . . . . .	7	Slovenia . . . . .	4
Belgium . . . . .	12	Finland . . . . .	7	Iceland . . . . .	3
Czech Republic . . . . .	12	Ireland . . . . .	7	Malta . . . . .	3

A quorum for all voting shall consist of delegates from not less than one third of the full voting membership of the federation.

The resolutions adopted by the General Meeting are notified to all members by mail or by Email/Fax with confirmation of receipt.

**Art. 10. The Board.** The Board is composed of eight Officers (here after „the Officers“)

The officers shall be:

- A President
- A Vice-President
- Four Deputy Vice Presidents
- An Honorary President for the first two years of the Federation's existence; then, from the third year of the Federation existence the immediate past President is remaining officer for two more years as Honorary President.
- A Treasurer

They shall be elected by a simple majority during the General Meeting.

Unless otherwise decided by the General Meeting, each officer must be a representative of a different full member and a national of a different country.

Each Board member is entitled to appoint a permanent Alternate who may also participate at the Board meetings. The Alternate shall replace the Board member in the case he is unable to participate for serious reasons.

Elections are held every two years. The President may be re-elected once more for two years.

The Honorary President after the two years of his mandate, can, on his request, remain member of the Board for life as observer.

The Board is invested with all powers to perform all acts of administration in the Federation's interests, except those powers attributed by law exclusively to the General Meeting.

The Board shall submit each year the annual accounts of the Federation and the budget for the following accounting year to the General Meeting.

The Board shall meet each time, as it is required by the Federation's interests.

The Board may invite member's delegates and representatives of companies, which it deems being connected to the Federation's object to attend its meetings.

The Officers of the Board will be collectively responsible for the strategic management of the Federation and will collectively represent the Federation towards third parties in all transactions and negotiations as well as in court actions, as plaintiff or defendant. For practical reasons the Board shall delegate the authority to represent the Board to the President who can execute the collective rights in conjunction with at least one other member of the Board.

A Secretary General shall be proposed by the Board to the General Meeting for the approval. He shall be appointed by the General Meeting for a period of up to five years. The Secretary General shall be responsible for day to day management of the Federation as tasked by the Board. The cost of the Secretary General will be supported by the Federation.

**Art. 11. Entrance and Subscription fees.** Upon election a full member shall pay a nominal entrance fee of 200 EURO multiplied by its voting rights. These fees shall form the working capital of the Federation and shall not be repayable except in so far as they form part of the surplus asset of the federation in the event of dissolution.

The rate of the annual subscription fees shall be established, on the base of the budget for the following accounting year, by the General Meeting deciding at a simple majority of the full members present and voting.

No member federation, - association or - company having ceased to be a member of the federation, except by the effect to the dissolution of the association, shall have any interest in or claim upon the federation or its funds or assets.

**Art. 12. Amendments.** The articles may be amended by a General Meeting of not less than 75 % of all full members. Prior notice of this meeting must be given according to article 9 here above accompanied by details of the proposed amendments.

The amendments have to be voted by a majority of 75 % of the votes.

**Art. 13. Dissolution.** The dissolution of the Federation can only be decided by a General Meeting of 75 % of all full members. If the quorum of 75 % is not reached, a newly and properly convened meeting can decide upon the dissolution without any quorum of full members.

The dissolution must be voted by a majority of 75 % of the votes.

In the event of dissolution the expenses of the Federation up to the date of the dissolution shall be contributed by all members and the working capital of the Federation shall be distributed to all full members in proportion of the entrance fee applicable at the time of dissolution.

**Art. 14. Language.** The language of the federation shall be English.

**Art. 15. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of Federation shall be determined in accordance with the law of April 21, 1928 as modified.

Paris, 13<sup>th</sup> January 2010.

Pour copie conforme

Fernando Silva SANTOS / Imrich KORPANEC

*President / Secretary General*

Référence de publication: 2010066663/144.

(100063534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Greyland Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 130.644.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés telle qu'amendée, Citco C&T (Luxembourg) S.A. (la Société) informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 6 novembre 2007 pour une durée indéterminée entre Greyland Holding S.à.r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.644 et Citco (Luxembourg) S.A., aux droits de laquelle est venue la Société.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer

Référence de publication: 2010064514/14.

(100062282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Euro-Symbiosal, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.819.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société VARAVAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, RCS Luxembourg B 149985,

ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant procuration ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de produits alimentaires, compléments alimentaires, produits cosmétiques, produits et matériels de remise en forme, l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes de ces différents produits, même par voie de représentation.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le dépôt, la concession, l'exploitation et la gestion administrative de marques, modèles, brevets, invention, concept, détention de noms de domaine. De plus la société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Euro-Symbiosal.

**Art. 5.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EURO) chacune.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la

société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par l'associé unique Varaval S.A., prénommée, ici représenté par Monsieur Filippo COMPARETTO.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Décision de l'associé unique*

L'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

*Gérant:*

Monsieur Jean-Louis Klein, demeurant au 12, rue de Wangenbourg, F-67000 Strasbourg, né le 8 mai 1946.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010066380/94.

(100062856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Billingham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.332.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 30 septembre 2009 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

KELLS SERVICES LIMITED, une société avec siège social au 197 Main Street Chambers, Road Town VG 1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée avec le registre de sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous numéro 1540631.

2. Démission du Gérant suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée avec le R.C.S. du Luxembourg, sous numéro B 9.098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Billingham Holding S.à r.l.*

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

*Agent Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010064603/21.

(100062410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.085.

—  
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Dezember 2009 zwischen der BGP Investment S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 97.795, einerseits, und der RAULE PROPERTIES S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 139.968, andererseits, geht hervor, dass die BGP Investment S.à r.l. mit Wirkung zum 21. April 2010, 222 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 50, an die RAULE PROPERTIES S.à r.l. übertragen hat.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010064617/19.

(100062252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of April.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.583 and

- "Arminius KC S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.385,

both duly represented by Mr James BODY, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two shareholders of the company "KAURI CAB ARMINIUS", a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.585, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on August 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2297 of October 13, 2007. The Articles of incorporation have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on October 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2202 of November 11, 2009.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

### *First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of two hundred and eighty-six thousand eight hundred Euro (EUR 286,800.-), so as to raise it from its present amount of one million five hundred and ten thousand six hundred Euro (EUR 1,510,600.-), to one million seven hundred ninety-seven thousand four hundred Euro (EUR 1,797,400.-) by the issue of eleven thousand four hundred and seventy-two (11,472) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

### *Subscription and Liberation*

Five thousand seven hundred and thirty-six (5,736) new shares have been subscribed and entirely paid up by "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES" previously named, at the subscription price of one hundred and forty-three thousand four hundred Euro (EUR 143,400.-), paid up by a contribution in cash and five thousand seven hundred and thirty-six (5,736) new shares have been subscribed and entirely paid up by "Arminius KC S.à r.l.", previously named, at the subscription price of one hundred and forty-three thousand four hundred Euro (EUR 143,400.-), also paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contributions, in cash, in an aggregate amount of two hundred and eighty-six thousand eight hundred Euro (EUR 286,800.-), has been produced to the undersigned notary.

### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 6.** "The capital is set at one million seven hundred ninety-seven thousand four hundred Euro (EUR 1,797,400.-), represented by seventy one thousand eight hundred and ninety-six (71,896) shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.583, et

- "Arminius KC S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.385,

les deux dûment représentées par Monsieur James BODY, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés de la société "KAURI CAB ARMINIUS", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.585, constituée selon un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297 du 13 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu, selon un acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prédit, en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 du 11 novembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-six mille huit cent euros (EUR 286.800,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent dix mille six cents euros (EUR 1.510.600,-) à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 1.797.400,-), par l'émission de onze mille quatre cent soixante-douze (11.472) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

### Souscription et Libération

Cinq mille sept cent trente-six (5.736) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement par "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", prénommée, au prix de souscription de cent quarante-trois mille quatre cents euros (EUR 143.400,-), payé par un apport en numéraire et cinq mille sept cent trente-six (5.736) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement par "Arminius KC S.à r.l.", prénommée, au prix de souscription de cent quarante-trois mille quatre cents euros (EUR 143.400,-), également payé par un apport en numéraire.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en numéraire de deux cent quatre-vingt-six mille huit cent euros (EUR 286.800,-), a été rapportée au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** "Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 1.797.400,-), divisé en soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-seize (71.896) parts, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-)."

### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: James BODY, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. LAC/2010/19113. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064535/117.

(100062448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

### **Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Daniel de Picciotto, Jan Erik Frogg, André Schmit, Daniel Van Hove et Madame Elaine Miskeiwicz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011, est approuvé.

- La démission de M. Roman Igolnikov avec effet au 11 janvier 2010 est acceptée et il ne sera pas remplacé au sein du Conseil d'Administration.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560, rue Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011, est approuvé.

A la date du 29 avril 2010, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

M. Daniel de Picciotto, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg

M. André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg

Mme Elaine Miskiewicz, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HM11 Hamilton

M. Jan Frogg, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

*Extrait de la résolution du conseil d'administration datée du 29 avril 2010*

- M. Daniel de Picciotto est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 29 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire*

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

*Member of Management / Membre de la Direction*

Référence de publication: 2010064536/29.

(100062704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Behringer Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

—  
EXTRAIT

Le 26 mars 2010, Paramasiven POOLAY MOOTIEN, né le 15 septembre 1975 à l'île Maurice, demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, a été nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Michael JAGO et Paramasiven POOLAY MOOTIEN ont été nommés gérants de catégorie A et Christine LOUIS-HABERER de catégorie B.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010064540/16.

(100062624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.911.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 avril 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Stéphane Mercier, Thomas Vanderlinden, Donald Villeneuve et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour MercLin SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010064537/20.

(100062680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.175.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2009, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 juillet 2009 et approuve la cooptation de Madame Françoise THOMA à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011:

M. Jean-Claude FINCK, président

Mme Françoise THOMA, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. John BOUR, administrateur

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jean HABAY, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy QUEUDEVILLE, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris ENGEL pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010066552/34.

(100062967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Idéal Service Toiture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 144.007.

—  
Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 avril 2010 que:

- Monsieur TARTORAS Antonios, né le 14 août 1960 à Milti (Grèce), demeurant à L-5366 Munsbach, 172, Rue Principale démissionne de sa fonction d'Administrateur-Délégué avec date d'effet le 14 avril 2010.

- Monsieur TARTORAS Antonios, précité, démissionne de sa fonction d'Administrateur avec date d'effet le 14 avril 2010.

- Monsieur TARTORAS Antonios, précité, est nommé, avec date d'effet le 15 avril 2010, directeur technique de la société pour une durée indéterminée. Le directeur technique sera en charge de la gestion journalière de la Société.

- La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du directeur technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IDEAL SERVICE TOITURE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010064538/20.

(100062660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Weigelia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.182.

*Cession de parts sociales*

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 30 avril 2010, entre:

1) DBAG FUND V International GmbH & CO. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt am Main, et inscrite auprès du Registre "Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main" sous le numéro HRA 42603

2) DBAG FUND V GmbH & CO. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt am Main, et inscrite auprès du Registre "Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main" sous le numéro HRA 42574

3) DBAG FUND V Konzern GmbH & CO. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt am Main, et inscrite auprès du Registre "Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main" sous le numéro HRA 43606

4) DBAG FUND V Co-Investor GmbH & CO. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social Kleine Wiesenau 1, D-60323 Frankfurt am Main, et inscrite auprès du Registre "Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main" sous le numéro HRA 43366

et

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.906, représentée aux fins des présentes par deux signataires autorisés

L'actionariat de WEIGELIA INTERNATIONAL S.à r.l. se compose comme suit:

DBAG FUND V International GmbH & CO. KG, précité . . . . .	détenant 68 parts sociales
DBAG FUND V GmbH & CO. KG, précité . . . . .	détenant 29 parts sociales
DBAG FUND V Konzern GmbH & CO. KG, précité . . . . .	détenant 24 parts sociales
DBAG FUND V Co-Investor GmbH & CO. KG, précité . . . . .	détenant 4 parts sociales

*Pour la Société*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010066566/34.

(100062861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**LUX-CJD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 117.372.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 avril 2010*

L'Assemblée constate et approuve la cession de 300 parts détenues par Monsieur Bonnemberger François, né le 8 novembre 1964 à Longwy (France), demeurant à F-54720 Lexy, 7, Rue Alexandre Gauche à Monsieur José Apolinario Domingos né le 30 mars 1962 à Sao Vicente / Funchal (Portugal), demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, Rue Nico Klopp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX - CJD

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064539/17.

(100062646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Epargne MBS Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.843.

Faisant suite à l'assemblée générale du 4 mai 2010, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2011:

Alain DEMOUSTIER  
2, avenue de la garde Pré  
78290 Croissy sur Seine  
FRANCE

Jean Marc VILON  
19, rue du Louvre  
75001 Paris  
FRANCE

Laurent DUBOIS  
19, rue du Louvre  
75001 Paris  
FRANCE

Nader MOTAMEDY  
515, East 72<sup>nd</sup> Street  
NY 10021 New York  
ETATS-UNIS

Christian JIMENEZ  
77, rue René Messeaux  
77260 La Ferte sous Jouarre  
FRANCE

Est re-nommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2011:

DELOITTE S.A.  
560, rue de Neudorf  
L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064684/37.

(100062601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1638 Luxembourg, 4, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.103.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 22 avril 2010*

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet immédiat de Monsieur Henrik ROSSEN, Madame Catherine HELLARD et d'Attis Promotion S.A. en tant que gérants de la Société a été acceptée.
2. Monsieur Michael Kaa ANDERSEN, résidant à Vedbæk Strandvej 428, DK-2950 Vedbæk, Danemark a été nommé avec effet immédiat gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait conforme  
Alex SCHMITT  
Mandataire

Référence de publication: 2010064541/18.

(100062612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

—  
*Ausserordentliche Generalversammlung vom 30. April 2010*

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Ulrich Ley wohnhaft in Deutschland, 60598 Frankfurt am Main, Ziegelhüttenweg 1, geboren am 21.12.1950 in Mettmann, mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu bestellen.

Herr Thomas Kruse, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg wurde per Verwaltungsratsbeschluss des Hauptaktionärs vom 23.02.2010 zum 28.02.2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied entbunden.

BHF LUX IMMO  
Société Anonyme  
Thilo Schiering / Roland Steies  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064542/17.

(100062503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.704.

—  
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Dezember 2009 zwischen der BGP Investment S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 97.795, einerseits, und der RALON PROPERTIES S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 139.935, andererseits, geht hervor, dass die BGP Investment S.à r.l., mit Wirkung zum 27. April 2010, 222 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 50, an die RALON PROPERTIES S.à r.l. übertragen hat.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift  
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010064618/19.

(100062249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**United Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.615.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 mars 2010:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31/12/2013:

- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité d'administrateur,
- MANAGER S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité d'administrateur,

- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité d'administrateur,

- LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010064543/23.

(100062254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Ulran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée d'un an et de nommer Monsieur Jean-Marc CREPIN comme nouvel administrateur de la société pour une durée d'un an.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2011 est composé comme suit:

- LAURENT JOSI Jean-Marie, Administrateur de sociétés, 42 avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles, Président
- VARIN Christian, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek, Vice-Président
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- BARRAS Chantal, Administrateur de sociétés, 3A rue Georges Lambert, B-4280 Hannut
- BROEKHUYSE Dirk, Administrateur de sociétés, B-9830 Sint-Martens-Latem, 10 Guido Gezellestraat
- CLAUS Hiram, Administrateur de sociétés, 59A Dorpstraat, B-9890 Semmerzake
- GODFROID Dominique, Administrateur de sociétés, 2 chemin du Piroi, B-1325 Chaumont-Gistoux
- GOUDSMIT Eric, Administrateur de sociétés, 61 ave du Mistral, B-1200 Woluwé-St.-Lambert
- SCHMITZ Alexandre, Administrateur de sociétés, B-1040 Etterbeek, 15 rue des Erables.
- CREPIN Jean-Marc, Administrateur de sociétés, B-1050 Bruxelles, 63 rue des Champs Elysées.

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2010 est PRICEWATERHOUSECOOPERS, L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010064563/31.

(100062675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Caine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.127.

—  
*Rectificatif de l'avis déposé le 30 avril 2010 sous le numéro L100059835*

Contrairement à ce qui avait été publié, les résolutions de l'associé unique furent prises en date du 27 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010064544/12.

(100062725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**CA Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 119.996.

*Rectificatif de l'avis déposé le 30 avril 2010 sous le numéro L100059834*

Contrairement à ce qui avait été publié, les résolutions de l'associé unique furent prises en date du 22 avril 2010.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010064545/12.

(100062724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Private Equity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.348.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 22 avril 2010.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide que la composition du conseil se divisera en administrateurs de catégorie A et B et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

*Conseil d'administration*

M Marco Cerrina Feroni, demeurant à Piazza della Scala 6, I-20121 Milan (Italie), président et administrateur de catégorie A;

M Andrew Simms, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

M Francesco Moglia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

M Franco Giandonati, demeurant à via Capranica 12, I-20131 Milan (Italie), administrateur de catégorie A;

M Dominique Audia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

M Massimo Del Vecchio, demeurant au 8 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

*Commissaire aux comptes*

Ernst & Young S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Private Equity International S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010066601/30.

(100063273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Bellecote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 106.520.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle survenue lors de dépôt n° L100009 899.04 fait auprès du Registre de Commerce en date du 20 janvier 2010, il y a lieu de remplacer la mention «Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg» par:

«Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064546/18.

(100062722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Bellecote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.520.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue lors du dépôt n° L100009 904.04 fait auprès du Registre de Commerce, en date du 20 janvier 2010, il y a lieu remplacer la mention «Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg» par:

«Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064547/18.

(100062721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Belron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.639.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société et ce pour une durée d'un an, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2011, Monsieur Olivier KAYSER, demeurant à 15, passage de la Tour de Vanves, F-75014 Paris en remplacement de M. Alexandre SCHMITZ, démissionnaire.

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période de 3 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour extrait conforme  
Fons MANGEN

Référence de publication: 2010064565/18.

(100062673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Realease Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.601.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064650/10.

(100062256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Meg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du réviseur arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Le nouveau Conseil d'Administration a donc la teneur suivante:

- Monsieur Michele RATTI, demeurant professionnellement à I-22070 Montano Lucino (CO) Via E. Ratti, 2, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Sergio VANDI, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal, Administrateur;
- Monsieur Alain TIRCHER, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue N. Simmer, Administrateur;
- Monsieur Joe LEMMER, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, Administrateur;
- Monsieur Gianluca BUSSOLATI, demeurant à I-20121 Milan Piazzale F. Baracca, 6, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- ALTER Audit S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

*Pour la société MEG HOLDING S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010064557/26.

(100062703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.772.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire le 2 décembre 2009, que le Conseil a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Madame Concetta IORIO de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet à partir du 14 septembre 2009.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de coopter, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Massimo ALBORINO, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Concetta IORIO, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2010.

En conformité avec la loi, L'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, aux nominations définitives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

*Pour Sella Global Strategy SICAV*  
SELGEST S.A.  
GRUPPO BANCA SELLA  
4, BLD ROYAL  
L-2449 LUXEMBOURG  
*Le domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2010064576/28.

(100062515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Mascagna Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.820.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2011 est composé comme suit:

- BARRAS Chantal, Administrateur de sociétés, B-4280 Hannut, 3A rue Georges Lambert
- BROEKHUYSE Dirk, Administrateur de sociétés, B-9830 Sint-Martens-Latem, 10 Guido Gezellestraat
- Société d'Etudes Economiques, 33 rue du Serpentin à B-1050 Bruxelles
- LAURENT JOSI Jean-Marie, Administrateur de sociétés, B-1150 Bruxelles, 42 avenue Yvan Lutens, Vice-Président
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken, Administrateur-Délégué
- SCHMITZ Alexandre, Administrateur de sociétés, B-1040 Etterbeek, 15 rue des Erables
- VARIN Christian, Administrateur de sociétés, B-1630 Linkebeek, 74 Drève des Fauvettes, Président

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2011 est PRICEWATERHOUSECOOPERS, L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010064561/25.

(100062681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 9 avril 2010, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a reconduit dans leurs fonctions de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010 les personnes suivantes:

\* Monsieur Benoit LHEUREUX, né le 3 janvier 1956 à Lille, France, Directeur des ressources humaines du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, 5;

\* Monsieur Fernando ACEBES, né le 29 mai 1962 à Pinarejos, Espagne, Responsable du service juridique Sociétés du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, 5.

- L'assemblée a mis fin aux fonctions de commissaire de la personne suivante:

\* Monsieur Francis SALEMBIER, né le 30 décembre 1947 à Roubaix, France, Responsable de l'actionnariat salarié du groupe AUCHAN, demeurant à F-59170 Croix, avenue de Flandre, 40, démissionnaire.

- L'assemblée nommé à la fonction de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010 la personne suivante:

\* Madame Monique HUYGHE, née le 1<sup>er</sup> juillet 1955 à Violaines, France, Responsable de l'actionnariat salarié du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, avenue de Flandre, 40.

- L'assemblée a reconduit le mandat de la société KPMG AUDIT S.à.r.l., au poste de réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010066502/29.

(100063539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**OP Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.053.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung zum 1. Februar 2010 Herrn Dr. Christian Camenzind und Herrn Stefan Unternährer, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, als neue ordentliche Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 bestellt. Herr Stefan Unternährer wird außerdem zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt.

Herr Josef Ulrich, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ist mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 21. April 2010 wurde KPMG Audit S.à.r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010064566/17.

(100062643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**OP Endeavour, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.508.

Die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung zum 1. Februar 2010 Herrn Dr. Christian Camenzind und Herrn Stefan Unternährer, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, als neue ordentliche Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 bestellt. Herr Stefan Unternährer wird außerdem zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestellt.

Herr Josef Ulrich, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ist mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 aus dem Verwaltungsrats ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 14. April 2010 wurde KPMG Audit S. à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010064568/17.

(100062638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Wam S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.259.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010064591/20.

(100062479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2008:*

L'Associé unique décide de nommer gérant de la Société aux côtés de MM. Norbert Becker, Christophe Bejach et Samuel Pinto, pour une durée de 3 ans:

M. Marc Ambroisien, cadre dirigeant, né le 8 mars 1962 à Thionville (Moselle), ayant son adresse professionnelle au 20, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Marilyne Requier / Christoph LANZ

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010064570/18.

(100062632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Vivacon Lux Property One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.877.

*Extrait de la cession des parts du 17 mars 2010*

L'associé unique, VIVACON LUX ONE S.A.R.L., établie et ayant son siège social à 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 115.691, a cédé par contrat de cession en date du 17 mars 2010 l'intégralité de ses parts détenues, soit 500 parts sociales, dans la société VIVACON LUX PROPERTY ONE S.A.R.L. à la société D.A.L. HOLDING S.A., établie et ayant son siège à 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 17.995, qui devient dès lors l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIVACON LUX PROPERTY ONE S.A.R.L.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010064628/17.

(100062671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 31 mars 2010:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE**

Société Anonyme

Marilyne Requier / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010064573/18.

(100062628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**SFM, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 140.179.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
des actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2010 à 11.00 heures*

"5. L'Assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010064579/13.

(100062504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Rice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.781.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2010*

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat, de de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010066605/23.

(100063360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Sydney Partners S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 78.465.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066848/10.

(100062842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---